

Le système proposé incite au développement de la capitalisation puisqu'il ne garantit pas un niveau minimum satisfaisant pour le taux de remplacement, ce qui peut conduire les salariés, soit à privilégier l'épargne individuelle soit à réclamer dans les plus grandes entreprises, le renforcement des dispositifs de retraite supplémentaire.

Le rapport Delevoye annonce que « les employeurs et les salariés qui le souhaitent pourront compléter le niveau de retraite par la mise en place de dispositifs collectifs d'épargne retraite ». Cela a le mérite d'être clair. Les entreprises et assurances y pensent déjà pour les plus hauts salaires dans un premier temps puisque la cotisation Agirc-Arrco, qui va jusqu'à huit plafonds du Smic sera supprimée, ce qui pénalisera la retraite complémentaire actuelle des cadres concernés.